

Aéro Model Club du Bessin

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement de sécurité est celui édicté par la Fédération Française d'aéro Modélisme (FFAM).

La plateforme de vols de Creully est réservée à la pratique exclusive de l'aéromodélisme radio commandé.

L'utilisation de la plateforme est réservée aux membres de l'association, aux membres d'associations affiliées à la FFAM autorisés par AMCB. Les utilisateurs doivent obligatoirement être à jour de leur cotisation et titulaire de la licence en cours de validité.

La pince de fréquence sera posée sur le panneau de contrôle avant tout allumage d'un émetteur, et retirée dès l'émetteur éteint.

Le stationnement des voitures est interdit en dehors du parking autos.

Le démarrage des moteurs est interdit en dehors du parc aéromodèles.

Les circuits de pistes et les évolutions se feront exclusivement à l'ouest et au nord ouest des pistes.

Sont interdit de survol : Le parc aéromodèles, le public, le parking autos, les modélistes en cours de récupération de leur modèle, les engins agricole, les chasseurs, et toute personne pouvant se trouver dans la zone de vols.

Par tradition l'accès au terrain est strictement interdit le jour de l'ouverture de la chasse.

Les pilotes en action doivent rester groupés en retrait de la piste coté parc des aéromodèles.

Les pilotes doivent annoncer les décollages et les atterrissages.

La piste doit rester dégagée, les récupérations d'aéromodèles ou toute autre action doivent se faire rapidement, et après avoir prévenu les pilotes en cours de vol.

Pour les hélicoptères, l'écolage et les vols stationnaires se feront en dehors de la piste en service et éloignés du parc aéromodèles.

Avant tout vol, les pilotes débutants, devront faire constater par un pilote confirmé, le bon état de fonctionnement de leur aéromodèle, et prouver leurs qualités de pilote, permettant d'assurer le déroulement normal d'un vol.

Les non licenciés, les amis, la famille, les spectateurs, doivent être tenus à l'écart de la zone réservée aux pilotes.

Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse en dehors du parc aéromodèles.

Toutes ces règles sont empreintes de bon sens et doivent inciter à une vigilance permanente en faveur de la sécurité de tous.

Chaque adhérent s'engage à respecter le présent règlement.